

WIKIPÉDIA

Compagnie de travailleurs étrangers

Les **Compagnies de travailleurs étrangers** (CTE) sont créées en France par le gouvernement Daladier.

Sommaire

Historique

Notes, sources et références

Voir aussi

Bibliographie

Articles connexes

Liens externes

Historique

Les **Compagnies de travailleurs étrangers** sont créées par la **décret du 12 avril 1939** par le gouvernement Daladier, dans le cadre des mesures régissant les lois de recrutement et la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre¹.

Les compagnies de travailleurs étrangers sont placées sous l'autorité du ministère de la guerre, car il s'agit de formations de l'armée française, non armées, affectées pour effectuer des travaux ou d'intérêt général ou stratégiques dans les zones frontalières ou dans des camps militaires. Elles sont de 250 hommes chacune².

En effet, le décret propose aux étrangers qui séjournent en France et qui bénéficient du droit d'asile d'apporter à l'armée française des prestations sous forme de travail en remplacement du service militaire.

C'est pourquoi une partie d'entre eux, prendra part à la défense du territoire Français en intégrant soit la Légion étrangère soit les régiments de marche de volontaires étrangers (RMVE) qui après l'armistice iront rejoindre l'Afrique du Nord pour les premiers.

La *loi du 27 septembre 1940* crée les **groupements de travailleurs étrangers** où les étrangers sont obligés de travailler comme main-d'œuvre dans des travaux de gros œuvre. C'est ainsi, qu'une fois démobilisés, après l'armistice, un très grand nombre de soldats des régiments de marche de volontaires étrangers (RMVE) rejoindront les Forces françaises libres ou la résistance Française.

Notes, sources et références

1. Portrait d'oubliés. L'engagement des Espagnols dans les Forces françaises libres, 1940-1945 sur le site de la RHA (<http://rha.revues.org/7345>)

2. Les Groupements de travailleurs étrangers (GTE) dans la Loire (<http://forezhistoire.free.fr/images/111-colloque-ph-2012-Moiron.pdf>)

Voir aussi

Bibliographie

Articles connexes

- [Groupement de travailleurs étrangers](#)
- [Régiments de marche de volontaires étrangers](#)
- [Légion étrangère](#)
- [Réfugiés et exilés de la guerre d'Espagne](#)

Liens externes

- [L'accueil des républicains espagnols en France : entre exclusion et utilisation; 1936-1940 sur persee.fr](#) (http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mat_0769-3206_1996_num_44_1_403052)
- « [Compagnies de travailleurs républicains espagnols](#) » (<http://prisonniers-de-guerre.fr/les-groupements-et-compagnies-de-travailleurs-espagnols-1940/>), sur *Prisonniers de guerre* (consulté le 13 avril 2016)
- « [Compagnies et groupements de travailleurs étrangers](#) » (<http://prisons-cherche-midi-mauzac.com/varia/creation-des-compagnies-et-des-groupements-de-travailleurs-etrangers%C2%A0en-surnombre-dans-leconomie-nationale-7680>), sur *Histoire pénitentiaire et justice militaire* (consulté le 3 avril 2016)}
- Données concernant les C.T.E de travailleurs espagnols (noms de personnes et de lieux, détail des parcours, etc) sur http://cartasdelexilio.free.fr/cte_fr.html

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Compagnie_de_travailleurs_étrangers&oldid=147450660 ».

La dernière modification de cette page a été faite le 12 avril 2018 à 10:59.

Droit d'auteur : les textes sont disponibles sous licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les conditions d'utilisation pour plus de détails, ainsi que les crédits graphiques. En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez comment citer les auteurs et mentionner la licence.

Wikipedia® est une marque déposée de la Wikimedia Foundation, Inc., organisation de bienfaisance régie par le paragraphe 501(c)(3) du code fiscal des États-Unis.